



ÉDITORIAL

par Jean-Pol Gambier

Je veux commencer mon premier «édito» en félicitant Michel Hubert pour la conduite de sa présidence du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes, où ses qualités de gestionnaire ont été reconnues.

Michel a dirigé la Fédération pendant 9 ans, et il a su adopter avec rigueur la gestion cynégétique.

Merci Michel de nous avoir piloté, écouté, et aidé à préparer l'avenir.

Michel ne quitte pas le Conseil d'Administration puisqu'à ma demande il reste parmi nous en tant que Président-délégué.

Pour ma part, en prenant cette présidence du Conseil d'Administration de la FDCA, je suis conscient du rôle important que joue la chasse dans notre département, et j'en mesure la dimension environnementale, écologique, sociale et économique.

Dans le domaine environnemental, les chasseurs sont des pivots de l'entretien des territoires, des habitats naturels et de la faune sauvage... mais ils ne sont pas toujours appréciés à leur juste valeur.

Comment la faire reconnaître ? La réforme du nouveau permis de chasser doit nous y aider et y contribuer. Nous ne devons pas passer à côté de cette opportunité.

La chasse d'aujourd'hui et de demain doit être plus responsable en matière de gestion des écosystèmes et de la faune sauvage dans son ensemble, des équilibres faune-flore-agriculture-forêt-eau.

Nous devons démontrer que la chasse fait partie de nos racines ardennaises, avec une activité bien présente, et qui participe à nous faire aimer notre pays, notre département et ses femmes et ses hommes.

Communiquons... soyons entendus... soyons reconnus.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne ouverture avec un mot d'ordre « la sécurité, toujours la sécurité ».

SOMMAIRE

3 / AGENDA DU CHASSEUR

4 / UNE OUVERTURE 2019 PROMETTEUSE

6 / UN NOUVEAU PRÉSIDENT À LA FDCA / JEAN-MARIE BIENFAIT, NOUVEL ADMINISTRATEUR À LA FDCA

7 / L'ENGAGEMENT DE MICHEL HUBERT

8 / CATALOGUE 2019/2020 POUR LES ADHÉRENTS EN CONTRAT DE SERVICE

10 / VENAISON : SE FORMER AUX RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRES

11 / PREMIER PERMIS RETIRÉ DIRECTEMENT PAR LES INSPECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT / INSTAURATION D'UN QUOTA POUR LA CHASSE À LA TOURTERELLE DES BOIS/ CHASSE SUSPENDUE POUR LE COURLIS CENDRÉ !

12 / BIOSÉCURITÉ, LES CHASSEURS TOUS CONCERNÉS !

14 / CALENDRIER DES DATES DE CHASSE EN BATTUE SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES

16 / PPA : UN AN DÉJÀ APRÈS LES PREMIERS CAS EN BELGIQUE / POINT SUR LA VACCINATION DES SANGLIERS

18 / LE RAJEUNISSEMENT DES CERFS SE CONFIRME !

19 / DOUBLE TÊTE ASYMÉTRIQUE / LE GIC DU PIED DES MONTS

19 / GIRONDELLE : RANDONNÉE LUDIQUE POUR LE PLAISIR DE TOUS !

20 / PPA : UN NOUVEAU RÉFÉRENT POUR LES ARDENNES ET LA MEUSE / LA FOUINE SORTIE DE LA LISTE DES ESOD

21 / LES CHASSES TRADITIONNELLES MENACÉES : LA TENDERIE AUX GRIVES

22 / « RENCONTRES SAINT-HUBERT » : RENDEZ-VOUS LE 12 OCTOBRE PROCHAIN !

23 / LA CHASSE À LA CARTOUCHE !

LE CHASSEUR ARDENNAIS

Prix du numéro : 2 € / Abonnement annuel : 6 €
Revue trimestrielle n° 167 - Septembre 2019
Photo couverture : D. GEST

Rédaction – Administration
Centre de la Chasse et de la Nature des Ardennes
49 rue du Muguet, route de Gemelle
08090 SAINT LAURENT

Directeur de publication : J-P GAMBIEUR
Rédacteur en chef : S. DEBRIELLE
N° CPPAP 0120 G 83225
N° I.S.S.N. : 0183 - 5424
N° SIREN : FR 00 780 245 783

Réalisation : J.L. COUVILLERS - SARL PICARDIE CHASSE
Tél. : 06.72.88.98.20 - jlcouvillers@fdc80.com

Impression – Publicité : Imprimerie de Nevers
11 rue Michelet – B.P. 415
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. : 03.24.56.31.78

Toute reproduction, même partielle du journal,
nécessite une autorisation préalable de la Fédération

Un encart "Guide du chasseur" et "catalogue Ducatillon"
sont joints à ce numéro

Tél. : 03 24 59 85 20 / Fax : 03 24 59 05 75
www.fdc08.com / E-mail : contact@fdc08.com